

# JAMES MUNRO COMMENTE LES POSSIBILITÉS DÉCOULANT DE LA LÉGALISATION ET LA RÉGLEMENTATION DE LA MARIJUANA, QUI NE SE PRÉSENTENT POUR LES AVOCATS « QU'UNE OU DEUX FOIS PAR GÉNÉRATION »

Publié le 12 juin, 2018

**Catégories:** [Perspectives](#), [Publications](#)

La légalisation de la marijuana à des fins récréatives au Canada, prévue cette année, changera la donne pour les avocats, les entreprises, les citoyens et les gouvernements. Elle aura des répercussions importantes sur divers secteurs du droit, suscitera de nouvelles questions épineuses pour les membres de la profession juridique et leur donnera des occasions intéressantes d'innover.

Pour la rédaction de l'article dans les *Queen's Law Reports*, 11 professionnels (10 anciens de l'Université Queen's et un médecin) ayant des compétences établies en matière de réglementation, dans le secteur de la marijuana et les risques sanitaires ont été invités à exprimer leurs vues sur cette révolution juridique, politique et culturelle au Canada qui passera à l'histoire.

James Munro, coprésident du groupe Cannabis du bureau de McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP à Vancouver s'est entretenu avec Mark Witten, des *Queen's Law Reports*, de ce processus de légalisation et de réglementation qui ouvre la porte à un nouveau secteur de pratique dynamique pour les avocats en droit du cannabis.

« Il s'agit, pour les avocats, de possibilités qui ne se présentent qu'une ou deux fois par génération », déclare James Munro. « C'est toujours inspirant de figurer parmi les premiers intervenants d'un secteur du droit parce qu'on peut le façonner. Avec seulement quatre ans d'expérience dans le secteur du cannabis, on est considéré comme très expérimenté, ce qui est plutôt cocasse, mais vrai. »

Pour lire le reste de l'entrevue de James Munro, consultez la publication [Queen's Law Reports 2018](#) de l'Université Queen's.